



SOUS-PREFECTURE DE REDON

REDON, le 9 septembre 2010

**COMMISSION LOCALE
D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE**

**Société TREE – LA DOMINELAIS
Visite du site du 8 septembre 2010**

COMPTE-RENDU

M. Patrice COUTURIER, directeur général de la société TREE, a conduit, le 8 septembre 2010, à destination des membres de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS), une visite du centre de stockage de déchets industriels non dangereux de la société TREE à LA DOMINELAIS.

Cette visite avait été initialement planifiée le 15 juin 2010, jour de la réunion d'installation de la CLIS. Toutefois, compte tenu d'un ordre du jour dense, elle n'avait pas pu avoir lieu à cette date et avait donc été reportée d'un commun accord par les membres de la CLIS au 8 septembre 2010.

Etaient présents (cf. feuille d'émargement en **annexe 1**) :

Collège des collectivités territoriales

- M. Jean-François GUERIN, représentant le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, conseiller général du canton de REDON
- M. Alain DAVID, représentant la Communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne
- M. André DIOR, membre du comité de riverains, suppléant de Mlle Christine RIBOT
- M. Patrick DURAND, membre de l'association ARCAVIE

Collège de l'exploitant

- M. Patrice COUTURIER, Directeur général Société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, Responsable d'exploitation TREE

Collège des représentants de l'Etat

- MM. Jocelyn LEVAVASSEUR et Jordi THEBAULT, représentant Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (anciennement DRIRE)
- M. Christian ENFRIN, représentant Monsieur le Directeur de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé (anciennement DDASS 35)
- M. Dominique COFFINET, représentant Monsieur le Directeur départemental du Territoire et de la Mer (anciennement DDAF 35)

Assistaient également à la réunion :

- Mme Brigitte DAVID, chargée des installations classées à la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture d'Ille-et-Vilaine
- M. Maxime PICARD, Secrétaire Général adjoint de la Sous-préfecture de Redon
- Mlle Sonia GUENOLE, Service Développement économique à la Sous-préfecture de Redon.

M. BRUNEAU, Sous-préfet de Redon et président de la CLIS, ayant un empêchement ce 8 septembre 2010, a, pour sa part, effectué la visite du site le 24 août 2010.

I – Présentation théorique sous forme de vidéoprojection (de 9H30 à 11H00)

La présentation de M. COUTURIER s'est déroulée comme suit :

- cartographie du site d'exploitation (cf. annexe 2),
- « vie » d'une alvéole :
 - o coupe transversale d'une alvéole,
 - o création : dans le fonds, réalisation d'une barrière passive et d'une barrière active (Géosynthétique Bentonitique GSB, géomembrane, géotextile), puis mise en place de matériaux de drainage des lixiviats¹. A chaque fois, M. COUTURIER a fait circuler parmi les membres de la CLIS un échantillon des matériaux utilisés.
 - o exploitation : la première couche de déchets est peu compactée, puis les couches suivantes sont bien tassées par un compacteur de 45 tonnes. Des filets sont mis en place autour du site pour éviter les envols de déchets. Sont également mis en place une tête de puits et un caisson de désodorisation. La hauteur des lixiviats au fond des puits est surveillée chaque semaine. Dès qu'elle atteint plus de 30 cm, des pompes évacuent les lixiviats (dits « lixiviats bruts ») vers les bassins de stockage des lixiviats. Les lixiviats stockés dans ces bassins sont traités avant d'être rejetés. A l'issue du traitement, ils s'appellent « lixiviats épurés ». La période autorisée en Ile-et-Vilaine pour le rejet des effluents s'étend du 1^{er} décembre au 31 mai.
 - o clôture : une fois l'alvéole remplie de déchets compactés, elle est recouverte successivement par une couche de schiste, une couche de GSB, puis une seconde couche de schiste, une couche de géogrille drainante, une couche de 30-40 cm d'épaisseur de terre végétale, puis engazonnée. La géogrille drainante permet un drainage des eaux de pluies vers un fossé périphérique connecté au bassin de collecte des eaux pluviales.
- contrôles environnementaux effectués :
 - o contrôles trimestriels grâce aux 5 piézomètres (2 en amont hydraulique + 3 en aval hydraulique) installés en bordure de site.
 - o contrôles mensuels sur les eaux du site : eaux du puits, eaux de ruissellement, lixiviats épurés, lixiviats bruts. Il existe 6 points de contrôle en périphérie du site.
 - o contrôle par la société DEKRA des gaz émis (faible quantité car déchets peu évolutifs, peu fermentescibles).

Trois principaux points ont été soulevés par les membres de la CLIS :

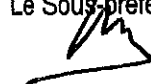
- M. DAVID soulève le problème d'alvéoles remplies d'eau par temps sec. Selon lui, l'eau proviendrait de remontées d'eaux souterraines, et non d'eaux de pluie. Il s'interroge sur un risque de « macération » des déchets.
- Mme DUBOIS fait état de sacs plastiques qui ont volé jusqu'aux habitations riveraines et qu'elle a dû ramasser elle-même. M. COUTURIER précise que sa société veille à ce que cela ne se produise pas (mise en place de filets). Toutefois, si malgré tout cela se produit, il faut prévenir sa société afin qu'elle procède au nettoyage.
- L'aire de repos de La Primaudais, située à proximité du site, a été fermée début juillet, sans que les élus n'en aient été officiellement prévenus. Une pollution des eaux de ruissellement liée au déversement de la fosse toutes eaux de l'aire de repos dans le ruisseau de la Primaudais avait été constatée.

II – Visite sur le terrain (de 11H00 à 12H00)

Chaque membre présent de la CLIS a pu visualiser sur le terrain les éléments de la présentation théorique effectuée quelques minutes avant par M. COUTURIER : alvéole en cours d'exploitation, bassin de récupération des lixiviats, filets, chenillard, livraison par un camion provenant d'une déchetterie du SMICTOM du NAR...

La visite s'est achevée vers 12H00.

Le Président
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet de Redon,



Jean-Michel BRUNEAU

¹ Lixiviats = eau de pluie qui percole au travers des déchets et qui est récupérée en fonds d'alvéole